AUDIOVISUEL

Pas de télévision sportive dans l'immédiat

La création d'une télévision spécialisée dédiée au sport attendra. Le ministre de la Communication, Nacer Mehal, subordonne le lancement d'un tel projet à la promulgation de la nouvelle loi sur l'information ainsi que celle relative à l'audiovisuel.

Photo : DR

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Rien ne se crée, tout attendra les nouvelles lois. Après les partis politiques auxquels le ministre de l'Intérieur a récemment rappelé qu'ils doivent encore prendre leur mal en patience et attendre la nouvelle loi sur les partis, c'est au tour du fameux projet de télévision sportive de souffrir l'attente du nouvel univers juridique devant réguler la communication audiovisuelle.

Nacer Mehal, le ministre de la Communication, a, répondant jeudi à une question orale d'un député, certifié ce différé.

«Nous devons d'abord attendre l'adoption de la loi organique relative à l'information qui se trouve actuellement au niveau de l'Assemblée», a-t-il affirmé, justifiant que l'annonce de la création d'une chaîne sportive spécialisée a été faite avant l'émergence de nouveaux éléments, en l'occurrence l'amendement de plusieurs lois, dont la loi organique relative à l'information. «Ces nouveaux éléments nous ont amenés à reporter ce projet afin de travailler dans le cadre des nouveaux textes juridiques», a-t-il dit.

Pour rappel, le fameux projet s'inscrivait dans le cadre de la création de chaînes de télévision thématiques relevant de l'audiovisuel public.

Il ne nécessite point donc une nouvelle assise juridique, celle existante l'y autorise. Aussi, il semble que les pouvoirs publics, ne voulant sinon ne pouvant engager la dépense pour la concrétisation du projet, auraient à l'idée d'aller vers un partenariat public-privé.

Le ministre de la Communication l'a dit d'ailleurs à demi-mot, en soulignant la possibilité de créer une telle chaîne en collaboration avec le privé.

Nacer Mehal a fait également part du manque de la ressource financière pour un tel projet.

Il a souligné la nécessité «de ne pas se précipiter au sujet de la création de cette chaîne qui nécessite un important budget dont le secteur ne dispose pas actuellement». Evoquant le budget, le ministre de la Communication a pensé au contenu d'une telle chaîne de télévision spécialisée. Un contenu qui se paie cher, notamment s'agissant de la retransmission des manifestations sportives internationales.

En somme, les droits de retransmission qui sont devenus excessifs. Les droits de transmission de la Coupe du monde de football oscillent, a indiqué Mehal à titre d'illustration, entre 15 et 20 millions de dollars.

Un constat qui semble avoir incité l'Algérie à plaider la cause des radios africaines pauvres auprès de la CAF.

Le ministre de la Communication a informé, en effet, que l'Algérie présentera une demande officielle à la CAF pour exonérer des radios africaines n'ayant pas les moyens des droits de retransmission des matches africains.

S. A. I.

Le projet de loi sur l'information présenté mercredi devant l'APN

En marge de la plénière de l'Assemblée, le ministre de la Communication a informé que c'est mercredi 23 novembre qu'il présentera le projet de loi devant l'APN. Nacer Mehal a fait part aussi de la création prochaine en collaboration avec le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels d'un centre de formation pour les journalistes. Rappelons que la loi de finances 2012 retient une enveloppe de 400 millions de dinars pour la formation des journalistes.

S. A. I.

Une seule demande de création d'une télé privée

Le ministre de la Communication a révélé que son département a réceptionné une seule demande de création d'une télévision de droit privé. Une demande qui n'a pas reçu l'aval du ministère de la Communication, tant est que le projet ne serait pas bien conçu. Mehal a précisé que l'auteur du projet, un jeune, a retenu un investissement de 300 millions de centimes pour la création d'une chaîne de télévision. Dérisoire, évidemment.

S. A. I.

PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION

Benbada pense aux pauvres

Photo : Sami Sid

Comme pour faire écho aux recommandations de la commission d'enquête parlementaire sur «l'huile et le sucre», le ministre du Commerce Mustapha Benbada a estimé, jeudi en marge de la plénière de l'APN, qu'il faille aller vers une subvention des produits de large consommation au profit des catégories vulnérables. «La subvention ne doit pas profiter aux riches comme aux pauvres», a-t-il affirmé. Rappelons que la commission d'enquête parlementaire sur «l'huile et le sucre», qui a remis ses conclusions au président de l'APN, a noté que les gros sous et les spéculateurs profitent des subventions de l'Etat des produits de consommation de base au détriment des larges couches de consommateurs. Le département de Benbada définira-t-il le mécanisme d'une subvention ciblée ?

S. A. I.

DÉLIVRANCE DU REGISTRE DU COMMERCE

Vers un assouplissement

Le ministre du Commerce a informé que son département a proposé l'amendement de la loi relative à la pratique du commerce en vue de l'assouplir. L'amendement vise à revoir la liste des délits figurant dans le casier judiciaire du demandeur et qui empêchent la délivrance du registre du commerce. La loi en vigueur énumère 14 délits qui empêchent l'octroi d'un registre de commerce. «Un groupe de travail a été mis en place pour examiner ces amendements», a souligné Benbada. Par ailleurs, le ministre du Commerce a affirmé que la prochaine loi sur la publicité obligera les commerçants à s'astreindre aux enseignes en langue arabe. Elle contraindra aussi les opérateurs économiques à transcrire leurs publicités en langue arabe. Benbada a informé également que le laboratoire de contrôle de la qualité, implanté à Sidi Abdallah, a atteint un taux de réalisation équivalent à 80%.

S. A. I.

ADHÉSION DE L'ALGÉRIE À L'OMC

Le 11e round de négociation bientôt

Les négociations autour de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce reprendront dans les prochaines semaines, à en croire le ministre du Commerce qui s'est exprimé jeudi en marge de la plénière de l'APN. La reprise des négociations interviendra après la désignation par l'OMC du nouveau président du groupe de travail relatif à l'adhésion de l'Algérie à l'organisation.

Les pays de l'Union européenne, a indiqué Mustapha Benbada, se sont mis d'accord pour confier la présidence du groupe de travail au représentant de la Bélgique au sein de l'OMC. La nomination de ce dernier devra intervenir dans une semaine. Le ministre du Commerce s'est montré optimiste quant à l'aboutissement des négociations. Il a estimé que la conjoncture économique mondiale y est favorable et que l'Algérie a des cartes à jouer, d'autant que, a-t-il précisé, qu'il y a des Etats qui ont des intérêts à ce que l'Algérie y adhère.

S. A. I .